

F) Un sur le projet (ex. 2025)

La Municipalité de Thionville de fait de futur est qui fait des profits en toute fin de moins forte une rallonge, comprend aux au fur et à mesure de la commune : échelons, de la finance, d'industrie, de la finance, d'industrie, de la finance, d'industrie.

Ville mort lente du commerce en Centre entretient la ville Bouchancy toutes récentes aux

Sous faire des engagements financiers que le patrimoine communautaire soit assez pour des études qui finalement finance par contre venir dans le plan de circulation au cours d'après.

Et que il devait en effet être au contraire de ce qu'il a été dans le budget financier local, selon le comité des finances de l'Etat.

Un tel résultat doit être reporté à 2025, si le

3.B

Enfin l'avenir de Thionville 2013.



Outlook

Avis

À partir de Sabrina Besson <

Date Jeu 2026-01-08 08:40

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Bonjour nous sommes défavorable aux aménagements pour le lac de thuy famille Bijasson Maurat
Envoyé de mon iPhone



Outlook

projet de DPEMC du PLU: avis défavorable

À partir de Aurélie DERIAZ

Date Jeu 2026-01-08 08:41

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Objet: Arguments sur le projet de DPEMC du PLU

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique, je souhaite formuler les remarques suivantes, fondées sur mon attachement à la qualité du cadre de vie, à la préservation du hameau de Thuy et à la cohérence d'un développement durable de la porte d'entrée des Aravis.

Ma contribution est unique et cohérente : elle vise à demander une modification ciblée et rationalisée des deux STECAL envisagées, afin de garantir leur conformité avec l'orientation première du PLU, à savoir le renforcement de l'existant et un développement mesuré, tout en répondant aux besoins réels des habitants et aux enjeux de mobilité, de qualité de vie et de développement durable.

1 Rappel du principe et demande de cohérence globale

Les STECAL sont des dispositifs réglementaires exceptionnels, strictement encadrés, destinés à permettre une adaptation limitée de l'existant et non à porter une logique d'extension ou de développement autonome.

L'intégration de deux STECAL ne peut donc être recevable que si leurs périmètres, usages et capacités d'accueil sont clairement limités, précisément justifiés et pleinement cohérents avec le PADD. À défaut,

elles s'apparenteraient à une extension déguisée, contraire à l'orientation affichée du PLU.

Je demande que les deux STECAL soient recentrées, différencier et strictement encadrées, selon les orientations suivantes.

2 STECAL n°1 – Poumon vert de développement durable et de lien social

La première STECAL doit être exclusivement dédiée à la création et à la préservation d'un poumon environnemental structurant, intégrant le lac et ses abords, et remplissant les fonctions suivantes :

- Zone tampon paysagère et écologique entre le hameau, la route départementale et les zones d'activités ; qui devient également ressource le midi pour les employés ou sur les temps de pauses ou d'escales
- Protection renforcée contre les nuisances sonores et visuelles par des barrages végétaux continus, composés d'essences locales et pérennes ;
- Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- Support de liaisons douces sécurisées, favorisant le lien social et les usages de proximité ;
- Gestion de l'eau et résilience environnementale : intégration de mesures de protection et d'amélioration du milieu aquatique (plantes filtrantes, préservation des zones humides, limitation du ruissellement).

Cette STECAL doit être strictement limitée à des aménagements légers et réversibles : cheminements piétons et cyclables, espaces de repos sobres, dispositifs paysagers. Toute construction pérenne, activité commerciale, équipement génératrice de trafic motorisé ou augmentation significative de la fréquentation doit en être explicitement exclue. Ce poumon doit avoir l'emprise foncière adaptée à cette fonction de ressources et de liens

3 STECAL n°2 – Poumon sportif de plein air et interface urbaine

La seconde STECAL doit être définie comme un poumon sportif de plein air, situé en interface entre les espaces naturels et les espaces urbanisés , afin de marquer clairement la limite urbaine à l’entrée des Aravis.

Ses objectifs doivent être strictement limités à :

- Accueil d’équipements sportifs légers, accessibles à tous et prioritairement destinés aux habitants ;
- Pratique d’activités de plein air respectueuses de l’environnement ;
- Constitution d’une zone de transition paysagère, sans effet d’appel à l’urbanisation mais plutôt d’ouverture à la modernisation (avec son architecture récente offrant services et activités)
- Aire de stationnement temporaire pour les événements importants (biathlon, Jeux olympiques, Tour de France, périodes de vacances rouges), afin de :
 - préserver et développer l’activité économique locale des commerces ;
 - Organiser, fluidifier et sécuriser les déplacements vers les événements via transports collectifs ou solutions innovantes futures.
-

Cette STECAL doit exclure toute construction lourde, activité commerciale ou usage générant des flux automobiles importants. Les accès doivent privilégier les mobilités douces, avec une desserte automobile volontairement limitée.

4 Liaisons douces : colonne vertébrale du projet

Les liaisons piétonnes et cyclables doivent constituer le seul lien structurant entre le hameau de Thuy, les STECAL et les Portes de Thônes. Elles doivent :

- Assurer une continuité lisible, sécurisée et accessible à tous (enfants, adolescents, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, poussettes, fauteuils roulants) ;
- Répondre prioritairement aux déplacements du quotidien : travail, écoles, commerces, services, équipements sportifs et culturels, arrêts de bus ;
- S'inscrire dans les pratiques de loisirs et de randonnée, sans les opposer ;
- Créer une liaison douce structurante et sécurisée entre Thuy et les Portes de Thônes, afin de réduire la dépendance à la voiture, de sécuriser les jeunes dans leurs trajets scolaires et d'accompagner le vieillissement de la population.

5 Développement touristique durable et maîtrisé

Le secteur de Thuy bénéficie d'un potentiel touristique vert et patrimonial remarquable, qui doit être accompagné sans remettre en cause les équilibres locaux.

Les liaisons douces doivent permettre :

- Accès pédestre et cyclable au Plateau des Glières, site naturel et historique majeur ;
- Connexion sécurisée et lisible au Circuit des Cascades, exemple de tourisme de proximité compatible avec la préservation des milieux ;
- Matérialisation et développement de nouveaux circuits (lindieu , mont lachat, l'envers,,
- Limitation du trafic automobile aux riverains et des nuisances associées.

Le développement touristique doit rester complémentaire et maîtrisé, intégrant les besoins quotidiens des habitants.

6 Cohérence et vie en communauté

Les aménagements projetés doivent permettre une cohabitation apaisée entre habitants, travailleurs (près de 1 500 emplois à proximité), visiteurs, sportifs, parapentistes, cyclistes, motards, cavaliers et piétons.

Ils doivent contribuer à :

- Réduction durable des nuisances liées au trafic motorisé ;
- Amélioration concrète de la qualité de vie des riverains, travailleurs et touristes ;
- Valorisation raisonnée des portes d'entrée des Aravis, au service du territoire et de son identité, conformément au SCOTT et au PADD.

7 Concertation et suivi

Il est essentiel de prévoir un mécanisme de suivi environnemental et social après réalisation, ainsi qu'un comité consultatif local, afin d'assurer la durabilité et l'acceptabilité du projet.

8 Conclusion et demande formelle

Au regard de ces éléments, je demande que le projet soumis à l'enquête publique :

- Modifie et encadre strictement les deux STECAL, afin qu'elles relèvent clairement de l'adaptation limitée de l'existant et non d'une logique d'extension ;
- Consacre la première STECAL à un poumon vert de développement durable et de lien social, support des liaisons douces et de la protection environnementale ;

- Limite la seconde STECAL à un poumon sportif de plein air, marquant clairement la limite urbaine et intégrant une aire de stationnement temporaire pour événements majeurs ;
- Fasse des liaisons douces la colonne vertébrale du projet, au service des habitants comme des visiteurs réguliers ou saisonniers
- Garantisson la préservation du hameau de Thuy, de son calme, de son patrimoine et de sa qualité de vie ;
- Intègre des mesures de gestion de l'eau, d'accessibilité universelle et un suivi participatif du projet.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution et de sa prise en compte dans le cadre de l'enquête publique pour un avis défavorable tel que présenté .

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Aurélie Deriaz
15 route de thuy
74230 Thones

Tel : 0661207018



Outlook

Avis défavorable

À partir de marie sass

Date Jeu 2026-01-08 09:21

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Je partage l avis du collectif fier Aravis mon avis est défavorable ce projet d urbanisation et bétonnage porté par une municipalité a bout de souffle est désastreux il est temps de stopper tout cette gabegie financière environnementale et démographique !

Envoyé de mon iPhone



Outlook

projet amenagement lac de THUY

À partir de Jacques MERLY

Date Jeu 2026-01-08 16:23

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Monsieur le commissaire,

En tant qu'habitante de Thuy, veuillez noter mon opposition au projet d'aménagement autour du lac de Thuy à Thones.

Recevez, monsieur le commissaire, mes sincères salutations.

Françoise Merly



Outlook

Enquête

À partir de bénédicte thery

Date Jeu 2026-01-08 21:05

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Bonjour

Étant habitante depuis toujours à Thuy .

Je vois malheureusement, la commune de Thônes, de plus en plus se bétonner. Et ne ressemble plus à la petite ville paisible d'autrefois.

C'est pourquoi Je trouve que le projet du lac De Thuy n'a pas du tout sa place, Étant donné qu'un stade de foot et de rugby existe déjà!

Faire venir jouer des enfants sur une ancienne décharge qui a été remblayer. Je ne trouve pas cela très appropriées.

Faire venir les enfants des écoles cela serait loin pour eux et ils n'auraient plu beaucoup de temp pour pratiquer le sport alors que là ils sont à coter.

Faire un parking de bus il y a déjà assez de place le long du stade et il y a déjà un grand parking aux Perrasse des fois pris par quelques camions.

J'imagine que ce projet doit avoir un certain coût et que les fonds seraient bien plus utiles ailleurs.

C'est pour cela que je suis défavorable à se projet

Mme Théry Benedicte



Outlook

Avis d'enquête publique

À partir de Aurélie Durand

Date Jeu 2026-01-08 23:55

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Je souhaite exprimer mes réflexions et avis concernant le projet d'aménagement majeur pour la Vallée de Thônes, qui implique la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et qui a engendré cette enquête publique. Ce projet présente des enjeux majeurs, actuels et futurs, pour le territoire et ses habitants.

Tout d'abord, je tiens à remercier les autorités politiques pour la mise en place de cette enquête. Elle offre à chaque citoyen l'opportunité de s'interroger sur ce projet qui semble s'inscrire dans une vision globale de l'aménagement de la ville de Thônes.

Aussi, vous trouverez ci-dessous mes remarques qui ne me permettent pas, en l'état, d'être favorable au projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Essence et vision du projet

Les choix programmatiques ne sont ni expliqués, ni justifiés. La réalisation d'un terrain de foot et de rugby m'amène à différentes questions, auxquelles des réponses sincères doivent être apportées. Délocaliser ces activités du centre présente-t-il un intérêt pour ces dernières et quels sont les opinions de ces associations ? Comment les établissements scolaires envisagent-ils le déplacement des terrains et la suppression de la piste ? Ces activités ont-elles une place dans la question de l'intérêt général, puisqu'elles ont lieu dans le cadre de clubs, d'autant plus si ces dernières ne sont plus à proximité des établissements scolaires qui peuvent être amenés à les utiliser ? Il en est de même pour toutes les activités du site, pourquoi ont-elles été privilégiées ? Quelles sont leurs impacts sur le site ou sur la mobilité ? Enfin, il me semble également important de comprendre à qui s'adressent ces aménagements : homme, femme, enfant, famille, groupes, etc. afin de justifier d'un réel intérêt pour le développement d'activités sportives et de loisirs du site.

D'autre part, la notice d'information justifie la notion d'intérêt général en partie par le déplacement des terrains afin de rationaliser l'espace du centre-ville de Thônes. Or, aucune mention ou projection n'est faite à propos de cette rationalisation : quels types de programmes, de projets, quelle est la vision pour l'évolution du centre, etc. ? Ceci semble nécessaire si les acteurs du projet souhaitent faire valoir l'argument de l'intérêt général, d'autant plus que la commune prévoit de déplacer ou supprimer un certain nombre de services publics afin de revaloriser son centre. Ainsi, on se rend bien compte que le projet du Lac de Thuy s'inscrit dans une vision plus large et qu'il aura un impact pour la population et l'intérêt général sans pour autant savoir s'ils leurs seront favorables ou non.

Il me semble primordial que les autorités clarifient ces aspects pour que ce projet ait du sens, ainsi que d'intégrer une vision à moyen et long terme pour le site du lac et les espaces qui seront libérés.

Participation des citoyens et usagers

A mon sens, ce projet gagnerait en cohérence s'il mobilisait l'avis des citoyens, des usagers, des acteurs du territoire de la Vallée de Thônes (associations, etc.). L'orientation du futur projet du Lac de Thuy pourrait prendre son sens au travers de plusieurs questions : Quelles sont les activités porteuses de l'identité du lac de Thuy et de son environnement ? Quelles sont les activités souhaitées par les citoyens ? Quelles sont les activités souhaitables pour la revalorisation / renaturation de la zone ?

Renaturation et coexistence entre activités et territoire

Bien que la renaturation de certains espaces soit une démarche pertinente, elle ne devrait pas se faire au détriment d'espaces qui présentent un intérêt pour les habitats et les biotopes (cf. évaluation environnementale). La renaturation de l'Aire, portée par la C.C de Genevois et la C.C de Saint-Julien-en-Genevois, est un projet qui prouve qu'il est possible de créer des espaces publics ruraux en concertation avec les populations et dont les enjeux majeurs passent par la renaturation et la mise en réseaux des biotopes et petites faunes.

Il me semble qu'une réflexion sur la cohabitation des activités et de l'environnement (bâti, faune, flore, etc.) est nécessaire. Je n'ai relevé aucune mention sur la cohabitation entre les nouvelles activités, celles existantes, l'entrée de ville, le hameau de Thuy, etc. D'autre part, la pollution lumineuse, l'emprise et les natures de sols (surfaces synthétiques du terrain de rugby, gazons courts du terrain de foot) représentent des enjeux à considérer, car ces équipements, situés à l'extérieur du centre de Thônes, peuvent avoir un impact sur les biotopes et l'environnement proche. Il pourrait être judicieux d'envisager la mutualisation des terrains pour limiter les clôtures, les filets, l'impact sur le boisement existant etc. D'ailleurs, il pourrait être envisageable d'adapter le choix des futures activités au regard de ce que peu porter le site en considérant les habitats déjà existants.

Fréquentation par les familles

Pour terminer, je pense qu'il serait bénéfique d'inclure des espaces destinés aux familles qui aillent au-delà des simples balades familiales. Il pourrait s'agir d'activités pédagogiques destinées aux écoles ou à des loisirs pour tous, accessibles sans passer par des clubs. Des installations comme des tables de ping-pong, terrains de volley ou encore des petits édicules pour accueillir des activités culturelles, et ainsi enrichir l'offre en limitant les coupes franches à travers le site (je pense ici au linéaire déployé qui regroupe les deux terrains de rugby ou le linéaire construit du vestiaire/promenade qui scinde la parcelle).

Je vous remercie de l'attention portée à ces observations et suggestions.

Cordialement,

Aurélie Durand



Outlook

Avis enquête publique Lac de Thuy

À partir de Nathalie

Date Ven 2026-01-09 01:14

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Bonsoir,

Je souhaite vous faire part de mon avis défavorable concernant le projet d'aménagement autour du lac de Thuy.

En effet, il est incompréhensible de prévoir de dépenser encore des sommes pharaoniques, alors que les subventions aux associations sont menacées, pour « aménager » un lieu riche en biodiversité... Et pour quoi faire ? Repousser les terrains de jeu loin du centre ville ? Que faut-il comprendre par « libérer l'espace nécessaire au renforcement des fonctions urbaines du centre-ville » comme indiqué dans le préambule de la notice de présentation ? Quel va être l'évolution du centre ville si on supprime des espaces naturels, de loisirs et de rencontres, alors que de nombreux commerces sont déjà en difficulté ?

Je suis totalement opposée à ce projet

Bonne réception

Nathalie ZELLER